

010/2024



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 19/4/2024

ID : 059-265903757-20240410-2024\_HB\_938-DE



**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

**Séance 10 avril 2024**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 17

Qui ont donné procuration : 2

Présents : 12

Qui ont pris part au vote : 14

Date d'affichage : 26/03/2024

Date de convocation : 26/03/2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 10 avril à 18 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT.

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Bernadette DEHAENE, Elizabeth DESMETTRE à Régis NOTOT

Excusé : Jocelyn OGER

Absente : Elizabeth DESMETTRE

**Délibération N°3/2024**

**Objet : Affectation des Résultats 2023**

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 ainsi qu'il suit :

Le résultat 2023, certifié par le compte de Gestion provisoire délivré par le SGC d'Orchies s'élève d'une part en section de **Fonctionnement** à 27975.87 € en **Dépenses** et à 34065.00 € en **Recettes**, soit un excédent de 6089.13 €. D'autre part, en section d'**Investissement** à 0 € en **Dépenses** et 0 € en **Recettes**, soit un résultat neutre de 0 €.

Le résultat 2023 du Centre Communal d'Action Sociale présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de l'année 2022 :

Excédent de la section de **Fonctionnement** : 20 268.55 €

Excédent de la section d'**Investissement** : 59 589,05 €

L'excédent de la section de **Fonctionnement** de 20 268.55 € est affecté au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement (R 002)

L'excédent de la section d'**Investissement** de 59 589,05 € est affecté au financement de nouvelles dépenses d'investissement (R 001)

01/1/2024



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 059-265903757-20240410-2024\_HB\_938-DE



Adopté à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois, et an que dessus

Le Président du Centre Communal

D'Action Sociale,

Laurent MARTINEZ

